



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 18 février 2021**

**I. Ouverture de la séance à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Philippe Torreton, dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – M. GRAVIGNY – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL – M. GOMIS –  
Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – Mme VANDEL – Mme BARRIERE – M. FRESSEL  
– M MIZABI – Mme MALINGE – Mme DUCHEMIN – Mme JOLY- M. ROGERET – M. LEMAIRE – M.  
BULARD – M. BIGOT – N.NICAISE – Mme BOSQUIER – M. LENOE – Mme FRIBOULET

**Absents ayant donné pouvoir**

Mme SEMIEM à Mme DUDOUEY  
M. BRUNET à M. SACHOT  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DALPRAT à Mme JOLY  
M. PETIT à Mme MEZRAR

**II. Contrôle du quorum**

Le quorum est atteint

**III. Contrôle des délégations de vote**

**Présents : 24**

**Pouvoirs : 5**

**Absent : 0**

**Votants : 29**

**IV. Désignation du secrétaire de séance**

La présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. **Mme VANDEL** est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction

Voix : 29                    voix contre : 0                    Abstention : 0

### **Finances Locales 7.1 décisions budgétaires**

2021-02-05 : Approbation du compte de gestion 2020

Madame Nadia MEZRAR, Maire, expose que Monsieur Pascal HAUSS, Trésorier de la Commune, a remis le compte de gestion 2020.

Madame Nadia MEZRAR, Maire, expose que Monsieur Pascal HAUSS, Trésorier de la Commune, a remis le compte de gestion 2020.

Après s'être assurée que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020 :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, la Maire décide par :

Voix pour : 29                    voix contre    0                    Abstention    0

**Article unique** : de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié, conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Finances Locales 7.1 décisions budgétaires**

2021-02-06 : Adoption du Compte administratif 2020

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Mandats émis 2020	8 618 189.77 €	3 091 781.21 €	11 709 970.98 €
Titres émis 2020	9 659 616.26 €	3 918 020.55 €	13 577 636.81 €
<b>Résultat 2020</b>	<b>1 041 426.49 €</b>	<b>826 239.34 €</b>	<b>1 867 665.83 €</b>
Résultat reporté 2019	2 055 517.08 €	-1 256 036.83 €	799 480.25 €
<b>Résultat de Clôture 2020</b>			<b>2 667 146.08 €</b>
Restes à réaliser recettes 2020			529 913.33 €
Restes à réaliser dépenses 2020			- 1 258 756.55 €
<b>Résultat définitif 2020</b>			<b>1 938 302.86 €</b>

Madame la Maire ne prenant pas part au vote,

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GESLIN, adjoint à la Maire, chargé de la vie participative, de la citoyenneté, de la médiation et de la sécurité décide par :

Voix pour : 28            voix contre    0            Abstention    0

**Article unique** : d'adopter le Compte Administratif 2020

### **Finances Locales 7.1 décisions budgétaires**

2021-02-07 : Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2020

les résultats financiers suivants ont été constatés et validés au moment du vote du compte administratif 2020.

ils s'élèvent à :

+ 3 096 943.57 € en fonctionnement ;

- 429 797,49 € en investissement.

par ailleurs les crédits restant à réaliser s'élèvent à :

+ 1 258 756.55 € en dépenses ;

+ 529 913.33 € en recettes, soit un déficit de financement de 728 843.22€.

il est proposé d'affecter :

429 797.49 € en dépenses d'investissement (Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement) ;

1 938 302.86 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté) ;

1 158 640.71 € en 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Maire décide par :

Voix pour : 29            voix contre    0            Abstention    0

**Article unique** : D'affecter les résultats de l'exercice budgétaire 2020, tels qu'exposés ci-dessus.

### **Finances Locales 7.1 décisions budgétaires**

2021-02-08 : Adoption du Budget Primitif 2021

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR décide par :

Voix pour : 29            voix contre    0            Abstention    0

**Article unique** : De décider de fixer les taux d'imposition 2021, comme suit :

Taxe d'habitation : 16.38%

Foncier bâti : 55.50% (dont 25.36% de part départementale)

Foncier non bâti : 72.99%

### **Libertés publiques et pouvoirs de police 6.1 police municipale**

2021-02-10 : Convention de coordination entre la Ville et l'Hôtel de Police de Rouen

Dans le but de garantir, prévenir et assurer, en collaboration avec les services de la Police nationale, la sécurité et la tranquillité publique sur le territoire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et de permettre aux agents de la Police municipale d'exercer leurs missions en toute sécurité, une convention de coordination est établie entre les services de l'Hôtel de Police de Rouen et la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Cette convention de coordination prévoit de régir les relations fonctionnelles entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police municipale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Son but est de faciliter la mise en œuvre des missions des services de la Police nationale et de la Police municipale dans le respect des prérogatives de chaque service.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GESLIN, adjoint à la Maire, chargé de la vie participative, de la citoyenneté, de la médiation et de la sécurité décide par :

Voix pour : 29                    voix contre      0                    Abstention      0

**Article 1** : d'approuver la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police municipale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ;

### **Finances locales 7 .5 subventions**

2021-02-11 : Renouvellement « dispositif Objectif BAFA » : soutien à l'engagement volontaire

Afin d'impliquer les jeunes dans la vie de la cité et pour compléter l'ensemble des dispositifs d'engagement proposés à ceux-ci, la Municipalité renouvelle l'aide financière individuelle permettant aux jeunes Saint-Pierrais d'obtenir le Brevet d' Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Les deux prochaines sessions auront lieu à Saint-Pierre-lès-Elbeuf à un coût maximum de 280 €. Cette tarification est rendue possible dans le cadre d'un partenariat avec un mouvement d'éducation populaire habilité à mettre en place des formations à l'animation et à l'engagement volontaire.

Ce rapprochement permet dans un premier temps d'estimer l'aide communale à 55 €.

Selon le calcul du quotient familial, une aide complémentaire pourra être attribuée.

Une première session sera organisée durant les vacances d'hiver 2021 ; la deuxième session aura lieu durant les vacances d'automne 2021. Lors de chaque session, 5 places seront disponibles pour des Saint-Pierrais.

Les critères d'accès au dispositif sont arrêtés ainsi :

- Résider à Saint-Pierre-lès-Elbeuf,
- Être âgée de 17 ans, au minimum et 25 ans maximum (exception faite des effectifs municipaux identifiés),
- Pour les mineurs, faire remplir l'autorisation parentale,
- S'inscrire auprès de la direction de la cohésion sociale pour obtenir un numéro de matricule
- Déposer le dossier complété et signé auprès du service jeunesse
- Réaliser le stage pratique au sein de l'une des structures de loisirs de la commune

Cette aide constitue une participation financière de la Ville en vue d'obtenir le BAFA (la première partie du BAFA , formation générale).

L'objectif de cette aide est de favoriser l'accès des jeunes au BAFA et aux emplois saisonniers proposés dans les accueils de loisirs de la commune. Le BAFA est un diplôme non professionnel nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents qui fréquentent les centres de vacances et de loisirs.

Ce premier niveau de soutien apporté par la Ville sera accompagné d'un dispositif selon le quotient familial pour agir sur le reste à charge : l'apport se fera de la manière suivante :

50 % pour QF inférieur à 600 €



La ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, les solidarités, les loisirs.

Au regard de l'intérêt particulier accordé au tissu associatif, la ville de Saint- Pierre-lès-Elbeuf apporte, chaque année, son soutien financier aux associations locales dans le cadre de l'organisation de leurs diverses actions d'éducation, de cohésion sociale, d'animations sportives, culturelles, environnementales, sociales ou de loisirs.

Après étude des demandes présentées pour l'année 2021, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les montants à attribuer suivant les montants indiqués en annexe.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Yannick GOMIS, adjoint à la Maire, chargé de la Commission sports et vie associative décide par :

Voix pour : 29            voix contre    0            Abstention    0

Sauf pour les associations suivantes :

Les maternelles : Mme Vandel ne prend pas part au vote

Handicap avenir : M Bulard ne prend pas part au vote

ACL : Voix pour : M Francis Geslin de prend pas part au vote

Normandie Moldavie : M Bulard ne prend pas part au vote

Association D Lemaitre : M Bulard et Mme Vandel ne prennent pas part au vote

Association syndicale du Bosc Tard : Mme Malinge ne prend pas part au vote

MJC Elbeuf : M Fressel ne prend pas part au vote

Sidi Brahim :    6 abstentions

**Article 1** : d'approuver les montants de subventions allouées à toutes les associations suivant le tableau annexé à la présente délibération ;

**Article 2** : de valider un versement en 2 temps : 80 % dès le mois de mars et les 20 % restant durant le dernier trimestre de l'année, (exception faite à l'ESP tennis de table, la subvention est versée par 1/12<sup>e</sup> comme prévu dans la convention d'objectifs et de moyens) ;

**Article 3** : D'habiliter Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution des subventions ;

**Article 4** : D'inscrire les dépenses au chapitre 65 du budget de la Ville

## **Domaine de compétences par thème 8.9 Culture**

### 2021-02-14 Renouvellement de l'adhésion Réseau Chainon et DIAGONALE

Afin de sélectionner et programmer des spectacles de qualité en un large choix tant pour le jeune public (Festival Graine de Public) que pour le grand public, la Ville adhère au Réseau Chainon.

Le Réseau Chainon s'est forgé sur deux principes fondamentaux : le repérage artistique et le développement économique d'un circuit culturel équitable et solidaire. Ce réseau regroupe plus de 250 structures culturelles.

Tous les ans, le festival organisé par le Réseau Chainon propose une programmation artistique pluridisciplinaire et internationale : théâtre, danse, chanson, musique, spectacles jeune public, arts de la rue,...

Des fédérations régionales ont été créées. DIAGONALE (Fédération Normande du Réseau Chainon) regroupe 22 structures, dont la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, qui dans la philosophie du réseau, s'attachent à promouvoir le spectacle vivant, à favoriser les rencontres professionnelles, à organiser des tournées dans la région et, une fois par an, le Festival Région en Scène. Celui-ci permet l'émergence de nouveaux artistes et compagnies normandes qui peuvent être sélectionnées pour le Festival du Chainon Manquant.

Ce renouvellement de l'adhésion à Diagonale inclus l'adhésion au Réseau Chainon.

Le montant de l'adhésion est de 600 € pour l'année 2021.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Patricia QUOD-MAUGER, Adjointe à la Maire, chargée de la culture, du patrimoine et des animations de la ville décide par :

Voix pour : 29                    voix contre    0            Abstention    0

**Article 1** : d'approuver le renouvellement d'adhésion au Réseau Chainon et à DIAGONALE pour l'année 2021

**Article 2** : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 011 du budget 2021.

### Domaine de compétences par thèmes 8.9 culture

#### 2021-02-15 : Avenant à la convention financière du RMTE

Par délibération en date du 13 avril 2018, les communes du Réseau informatisé des Médiathèques du Territoire Elbeuvien (RMTE), à savoir Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf-sur-Seine, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Tourville-la-Rivière, ont renouvelé leur engagement de mutualiser la gestion informatique de leur bibliothèque.

C'est dans ce cadre que la convention du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien, approuvée par délibération lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2016, a prévu que :

- la gestion des prestations informatiques mutualisées est assurée par la Ville d'Elbeuf-sur-Seine,
- les coûts de maintenance du système informatique installé chez chacun des partenaires sont partagés entre chaque commune du réseau,
- qu'une gestion partagée en matière de lecture publique peut permettre le développement de certains services.

L'acquisition d'un nouveau logiciel de bibliothèque, en avril 2017, a ainsi nécessité la réactualisation de la convention financière répartissant les coûts de maintenance du logiciel entre les différents membres du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien (RMTE). Elle a également déterminé que la Ville d'Elbeuf-sur-Seine réglerait l'ensemble de la prestation du logiciel de bibliothèque à DECALOG en refacturant sa part à chaque ville partenaire.

Afin de simplifier, pour la Ville d'Elbeuf-sur-Seine, la procédure de facturation, d'un commun accord avec l'ensemble des villes partenaires, le fournisseur DECALOG présentera à chaque ville membre du réseau RMTE, une facture annuelle, calculée selon le mode de répartition actuelle, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Par ailleurs, dans le prolongement de la modernisation du réseau des Médiathèques du territoire Elbeuvien, les membres, depuis le mois d'août 2020, proposent à leurs inscrits, des ressources dématérialisées telles que le cinéma, la musique, la presse et l'autoformation. Cette offre a été rendue possible grâce au partenariat des médiathèques du RMTE avec la Médiathèque Départementale de Seine-Maritime.

Ce nouveau service proposé à l'échelle du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien, via son portail internet, a pour objectif d'accompagner les habitants du territoire Elbeuvien dans l'utilisation des nouveaux modes dématérialisés d'accès au savoir.

Apportant sa contribution dans le travail d'inclusion numérique développé sur le territoire, cette offre contribue également à l'accessibilité 24h/24 des établissements de lecture publique.

Pour ce faire, il nécessite l'achat d'un connecteur OAI auprès du fournisseur du logiciel de gestion de bibliothèques DECALOG ainsi que la facturation annuelle de sa maintenance.

Il convient par conséquent de réactualiser la convention financière par un avenant répartissant les coûts de ce nouveau service, entre les différentes médiathèques partenaires.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire, chargée de la culture, du patrimoine et des animations de la ville décide par :

Voix pour : 29                    voix contre    0            Abstention    0

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver les termes de l'avenant à la convention financière présenté en annexe ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant à la convention financière et tous documents afférents ;

**Article 3** : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 011 du budget 2021.

## Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

2021-02-16 : Convention de partenariat pour la résidence d'artistes en faveur de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant

Dans le cadre du festival inter-communal « Graine de public », un dispositif d'action culturelle est organisé en direction du public de la petite enfance sur le territoire d'Elbeuf depuis 2020. Le Réseau des Médiathèques du Territoire d'Elbeuf (RMTE), acteur chaque année de ce temps fort et partenaire de cette action, propose pour cette nouvelle édition, un projet autour de la création d'imagiers géants sur le thème de l'action et de façon sous-jacente, des émotions. L'ambition est de mettre en danse des « verbes d'action », de les mettre en image, puis en mot avant de les restituer sous la forme d'une exposition à taille d'enfant.

Dans un compagnonnage artistique avec le photographe Romain Leblanc, La Compagnie de danse La Libentère composée de la chorégraphe, Véronique His, des danseurs, Marion Rhéty et Jaime Flor, participe au projet initié par le service culturel de Saint-Pierre-lès-Elbeuf auquel sont associées cinq structures de petite enfance et 5 bibliothèques des villes de Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Tourville la Rivière.

Une convention, jointe à la présente délibération, fixe les obligations, les termes et les modalités notamment financières entre les partenaires.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire, chargée de la culture, du patrimoine et des animations de la ville décide par :

Voix pour : 29                    voix contre      0                    Abstention      0

**Article 1** : d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et les Villes de Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Tourville la Rivière ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire, à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce projet ;

**Article 3** : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 011 du budget 2021

**Intervention de Madame la Maire** : Mme Mezrar précise que cette initiative s'inscrit dans les actions culturelles menées par la direction de la culture de la Ville et ce malgré la crise sanitaire. Cela contribue à soutenir le secteur culturel particulièrement touché.

## Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

2021-02-17 : Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'association Le Pré de la Bataille, le collège J. E. Blanche et la Cie In Fine

Depuis quatre ans, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'IME Max Brière et le collège Jacques Emile Blanche sont partenaires dans le cadre du dispositif Culture santé médico-social.

L'intention première de cette démarche est de créer des situations propices à la créativité personnelle, individuelle, autour d'un projet commun mené par la Compagnie in Fine en direction des jeunes de l'IME Max Brière, d'une classe de collège, des personnes âgées de la résidence autonomie Marguerite Thibert et d'une classe de l'école élémentaire J Monod / A. Camus.

La thématique des préjugés, que nous développons depuis quatre ans, est induite par le rapprochement et la rencontre entre les participants d'âges, de structures et d'univers différents lors des ateliers. « Le faire ensemble » est, chaque année, au cœur de cette création commune lors des ateliers où la mixité, la rencontre, le lien sont inhérents au travail de recherche des artistes. La Compagnie In Fine, qui a été retenue cette année s'inscrit dans le prolongement de cette démarche en développant plus spécifiquement l'axe de la communication et de l'échange autour de la musique et de la danse. Cette compagnie pluridisciplinaire travaille actuellement à la création d'un spectacle intitulé Entre deux êtres, les choses importantes se disent doucement... Liant musiciens et danseurs dans une intimité de son, elle met en jeu l'idée de communication et d'échange dans des rapports amoureux, familiaux, à soi-même ou à un inconnu.



Une convention, annexée à la présente délibération, fixe les obligations, les termes et les modalités notamment financières entre les parties.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Patricia QUOD-MAUGER, Adjointe à la Maire, chargée de la culture, du patrimoine et des animations de la ville décide par :

Voix pour : 29                    voix contre    0                    Abstention    0

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'association Le Pré de la Bataille, le collège Jacques Emile Blanche et la Compagnie In Fine ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat ;

**Article 3** : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 011 du budget 2021

**Intervention de Madame la Maire** : Mme Mezrar souligne la qualité de cette action en destination de l'inclusion.

### **Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes**

2021-02-18 : Convention d'objectifs entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et l'association sportive « ESP Tennis de Table »

Dans le but de favoriser le développement de pratiques sportives de qualité et accessibles à tous, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a souhaité se doter d'une politique sportive équitable et constructive. Pour établir cette politique, un partenariat solide et durable doit se constituer entre chaque club et la ville.

Afin de poursuivre un partenariat qui dure depuis plusieurs années, il est proposé d'établir une convention d'objectif entre la Ville et l'ESP Tennis de Table pour l'année 2021.

En effet, la Municipalité souhaitant initier un travail de fonds quant au renouvellement des conventions signées avec les associations afin d'approfondir les conditions du partenariat, il est proposé d'approuver les termes de cette convention pour une seule année.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Yannick GOMIS, adjoint à la Maire, chargé des sports et de la vie associative décide par :

Voix pour : 29                    voix contre    0                    Abstention    0

**Article 1** : D'approuver la convention entre la Ville et l'association ESP Tennis de Table, annexée à la présente délibération pour l'année 2021 ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à signer la convention ;

**Article3** : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 65 du budget 2021.

**Intervention** : Monsieur Bulard veut savoir la raison de la durée d'une année pour cette convention. Madame la Maire évoque le travail en 2021 sur de nouvelles conventions d'objectifs avec les associations. Il convient donc de ne pas bloquer le versement des subventions par ce travail de fond. Une convention de transition d'une année est donc proposée.

### **Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes**

2021-02-19 : Dispositif « Mon 1er Job »

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, tournée vers la Jeunesse, a initié un certain nombre de dispositifs tels qu'Objectif BAFA ou encore le Contrat Municipal Etudiant qui permettent d'accompagner les jeunes Saint-Pierrais vers des perspectives professionnelles et engagements citoyens.

Pour compléter, la Ville a fait le choix de mettre en place le dispositif dénommé « Mon 1<sup>er</sup> Job », destiné aux jeunes Saint-Pierrais de 16 à 18 ans inclus. Ce partenariat leur permet de réaliser une première expérience professionnelle au sein des services municipaux (notamment services administratifs, restauration, bibliothèque, services techniques, hygiène des locaux ou jeunesse). ;

Les jeunes sont recrutés sur la base d'un contrat de travail à temps complet pour une à deux semaines pour exercer une mission de service public. Ils sont encadrés et accompagnés par des agents municipaux de référence.

Il est, ainsi, proposé l'instauration du dispositif « Mon 1<sup>er</sup> job », laquelle se traduira notamment par :

- La création de 52 emplois non permanents pour le dispositif « Mon 1<sup>er</sup> Job », sur une durée d'une à deux semaines, pendant les vacances scolaires dans différents services de la Ville, afin de favoriser leur insertion découverte et professionnelles, dans la mesure du possible, participer à leur formation par une expérience concrète et leur donner la possibilité de financer un projet personnel ou de loisirs.

- L'établissement des contrats à durée déterminée nécessaires à cette 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- Leur rémunération sur la base de 1/151,67 heures (traitement indiciaire + indemnité de résidence) par référence au 1<sup>er</sup> échelon d'un grade d'Adjoint Technique ou d'Adjoint Administratif de l'échelle C 1, par le nombre d'heures effectuées. Rémunération réactualisée en fonction de la valeur du point. Les congés payés correspondent au 1/10ème du salaire brut.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, la Maire décide par :

Voix pour : 29                      voix contre      0                      Abstention      0

**Article 1** : d'instaurer le dispositif « Mon 1<sup>er</sup> job », à destination des jeunes Saint-Pierrais de 16 à 18 ans, inclus.

**Article 2** : d'approuver la création de 52 contrats en 2021 à durée déterminée suivant la proposition ci-dessus,

**Article 3** : d'autoriser Madame la Maire, à signer les contrats à durée déterminée afférents sur cette période, pour le recrutement d'agents non titulaires, dans les conditions énoncées ci-dessus.

**Article 4** : d'inscrire la dépense au chapitre 012

**Observation** : Il est précisé que les jeunes sont appelés à retirer leur dossier de candidature à partir du 22 février et devront le retourner avant le 19 mars. La signature des contrats est programmée lors de la semaine du 19 avril. Les premiers contrats débuteront lors des vacances d'avril.

## **Autres domaines de compétences – 9.1 Autres domaines de compétences des communes**

2021-02-20 : Coopération décentralisée : conventions de partenariat et de financement relatives à un projet d'assainissement au profit de la Ville de Diembering au Sénégal

La Ville de Diembering, située en Basse-Casamance dans la Région de Ziguinchor, Département d'Oussouye, Sénégal, est en partenariat avec la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf dans le cadre d'une coopération décentralisée.

Les deux communes entendent améliorer le niveau de santé et la qualité de vie des populations de la commune de Diembering. Depuis 2014, deux études principales ont été menées sur les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans la commune : un avant-projet sommaire en 2011 et une étude de faisabilité conduite par le Gret (groupe de recherche et d'échange technologique) et Acra en 2018. Cette étude a permis de définir les actions à mener sur la commune entière à court et moyen terme pour offrir des services améliorés d'eau potable et d'assainissement à toute la population.

Au regard de la situation critique en eau potable, l'Office des Forages Ruraux (Ofor) a pris en charge les actions et infrastructures du volet eau potable de la commune.

Les deux communes de Diembering et Saint-Pierre-lès-Elbeuf se sont donc engagées d'un commun accord à conduire les actions prioritaires dans le domaine de l'assainissement. C'est l'objet de ce premier projet d'envergure pour cette coopération décentralisée.

Le Gret, intervient au Sénégal depuis 1993, notamment dans le secteur des services essentiels d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets. Il accompagne les acteurs locaux pour l'amélioration de ces services en proposant des innovations techniques, sociales et organisationnelles et cherche à influencer sur les politiques publiques sectorielles pour des services publics inclusifs de qualité. Il a plusieurs modes d'interventions : réalisations d'études, assistance à maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre de projets.

Les trois parties, après avoir considéré leurs compétences, moyens et complémentarités ont donc décidé d'unir leurs efforts pour la mise en œuvre du projet Agir pour un Assainissement Intégré à Diembering.

Ce projet est financé par la Ville de Diembering (19.900€ dont 9.900€ de valorisation), la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (20.000€), la Métropole Rouen Normandie (10.000€) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (182.672€), pour un montant total de 232.572€.

Le plan de financement intègre une gestion des flux financiers plaçant la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf en position de maître d'ouvrage.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions suivantes :

- Convention cadre entre la Ville de Diembering, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et le Gret pour la mise en œuvre du projet : « Agir pour un Assainissement Intégré à Diembering »
- Convention d'aide financière entre la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Accord de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et le Gret pour la mise en œuvre opérationnelle et contractuelle

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Pascale DELOBEL, adjointe à la Maire, chargée de la commission éducation, enfance, jeunesse et coopération décide par :

Voix pour : 29                    voix contre        0                    Abstention        0

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la participation financière de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf au projet « Agir pour un Assainissement Intégré à Diembering » à hauteur de 20.000€ dont 10.000€ pour l'année 2021 et 10.000€ pour l'année 2022 ;

**Intervention de Mme la Maire** : Madame la Maire indique que ce projet est central et il est prévu de travailler avec les écoles des deux pays pour sensibiliser les enfants à la gestion de l'eau. Par ce soutien la Ville va favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement pour ce pays

## **Autres domaines de compétences 9-1 Autres domaines de compétences des communes**

2021-02-21 : Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et les associations de la ville

Dans le but de favoriser le développement des pratiques sportives de qualité et accessibles à tous dans la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, la Ville a souhaité se doter d'une politique sportive équitable et constructive. Pour établir cette politique, un partenariat solide et durable doit se constituer entre chaque club et la Ville.

Il est proposé d'établir une nouvelle convention générale de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et les associations ayant une subvention dont le montant est supérieur à 1 000 euros et bénéficié de la mise à disposition de locaux pour l'année 2021.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Yannick GOMIS, adjoint à la Maire, chargé des sports et de la vie associative décide par :

Voix pour : 29                    voix contre        0                    Abstention        0

**Article unique** : d'autoriser Madame la maire à signer les conventions de partenariat avec chacune des associations bénéficiant d'une subvention de plus de 1000 euros bénéficiant d'une mise à disposition de locaux.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H00

La Maire  
Nadia MEZRAR